

PROGRAMME DE FORMATION

Etre référent infirmier en psychiatrie

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

4.00 jour(s)
28:00 heures

Public

Tout personnel paramédical (IDE, aide soignant)
intervenant en secteur psychiatrique.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

Objectifs de la formation

" Définir les concepts de référence et de référent infirmier en psychiatrie.

Intégrer les différentes dimensions de la fonction de référent afin d'améliorer la prise en charge de la personne soignée dans le cadre de son parcours de soins.

Identifier les leviers et freins de la mise en place de la ""référence"" en institution."

Programme

"• Situer le référent infirmier dans son contexte professionnel et dans sa pratique :

- La spécificité du soin en psychiatrie : la fonction groupale de l'équipe, la juste distance relationnelle.

- Les concepts de la référence et de la relation de référence.

• Inscrire la fonction de référent dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de soins individualisé :

- La fonction partenariale avec le patient.

- La fonction d'interface avec l'équipe.

- La fonction de médiation avec la famille.

- Les notions de référence et de case-management.

- Le rôle dans l'évolution du projet thérapeutique.

- Le changement de référent.

• Les contraintes et opportunités spécifiques en matière de référence :

- Mécanismes transférentiels.

- Positionnement professionnel.

- Gérer ses émotions.

"

Méthodes et supports

Apports théoriques. Études de cas. Mises en situations. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.